



SÉCURITÉ SOCIALE :

Du nouveau
pour les
étudiants
à la rentrée



P.4

ASSEMBLÉE
DÉPARTEMENTALE
Mercredi 6 juin - 18h

Hôtel de Lyon,
23 rue Pierre Semard
Valence

Dans une société en constante évolution, une entreprise de l'Économie sociale et solidaire doit savoir s'interroger et évoluer elle aussi.

Le Comité Consultatif National d'Éthique a ouvert le 18 janvier les États généraux de la révision de la Loi de bioéthique. Cette loi encadre juridiquement les grandes questions éthiques posées par les avancées scientifiques et techniques en santé. La Mgen s'est engagée à s'impliquer dans le cadre de ces travaux et à relayer les contributions.

Depuis sa création, notre mutuelle s'est toujours résolument engagée en particulier pour l'émancipation des femmes et des enfants. Elle va continuer à le faire aujourd'hui avec l'évolution des notions de famille et de parentalité.

Pour cela des débats ont eu lieu autour "de la parentalité ou des parentalités" au sein des Comités de section (Famille traditionnelle, recomposée, monoparentale, homoparentale, d'adoption; Procréation médicalement assistée, gestation pour autrui...). Vos élus ont échangé, débattu.

Comprendre les évolutions de la société entre naturellement dans la mission d'une mutuelle pour organiser et construire les droits et les protections des adhérents de demain.

La thématique de l'intelligence artificielle en santé (télé-consultation, robots...) est également un sujet qui concerne largement nos adhérents. Il est donc nécessaire d'approfondir notre réflexion. La Mgen souhaite s'engager en faveur d'une intelligence artificielle au service de tous, au service d'une santé plus accessible à tous et d'une médecine plus efficace et plus humaine.

Vous avez voté pour élire vos représentants au Comité de section. Ils ont déjà commencé à intégrer cette instance. Nous souhaitons la bienvenue à Dominique BETTING, Emmanuelle BLANCHARD, Simon BOURNAZAUD, Alain CREDEVILLE et Josselin SILVA, et nous les remercions de nous avoir rejoints. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'ils soient formés afin de remplir efficacement leur mandat et trouver beaucoup de satisfactions dans l'accomplissement de cette mission.

AGENDA

Fête de la nature

Mercredi 23 mai
(voir p. 8).

Traversée de la Drôme à vélo

Du 28 mai au 1^{er} juin (voir p. 8)

Réunion retraite

6 juin à 14h30
Lycée E. Loubet à Valence (voir p. 8)

Assemblée départementale

6 juin à 18h
Hôtel de Lyon, 23 rue P. Semard
à Valence (voir p. 8)



Editorial.....	2
Pages régionales.....	3-6
• Pourquoi changer d'assurance de prêt immobilier	
• Etudiants : du nouveau à la rentrée	
• Coûts de santé : notre chère région	
• Assurance voyage MGEN	
Zoom.....	7
• l'UNAFAM, une association contre l'isolement des familles de malades psychiques	
• GCU : le camping associatif	
Actualités.....	8
• Dates à retenir	

Perte Temporaire d'Autonomie

Vous êtes fonctionnaire actif et vous êtes en arrêt de travail depuis plus de 30 jours pour certaines pathologies (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral, cancer, sclérose en plaques...), sachez-vous que vous pouvez peut-être prétendre au versement de la prestation « PTA » perte Temporaire d'autonomie, soit 400€ par trimestre à concurrence de 4 trimestres consécutifs ?

Pour plus de renseignements (conditions, procédure à suivre...), contactez-nous.

BULLETIN DE LA SECTION DE LA DRÔME DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

mgen*

vyv

MUTUALISTE

MGEN section de la Drôme, 19, rue Pierre Semard
26000 Valence

Tél. : 3676 • Fax : 04 75 42 75 82

Internet : <http://www.mgen.fr>

E-mail : sd026@mgen.fr

NOUS RENCONTRER :

VALENCE 19 Rue Pierre Semard - 26000 Valence

MONTEILIMAR Le 2^e et 4^e mercredi du mois
Maison des Services Publics, 3^e étage Sud
1 avenue St Martin - 26200 Montélimar

HORAIRES :

VALENCE

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h sauf le mardi :

10h-12h et 13h-17h

Contact : sd026@mgen.fr

MONTEILIMAR

Le 2^e et le 4^e mercredi du mois. Accueil sans rendez-vous de 10h à 17h

Contact : mgen.montelimar@mgen.fr

Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

la Commission information et vie mutualiste

Directeur de la Publication : F. VERGES

Routeur : atelier protégé LMDES

Conception/Impression : Kallistene Conseil

Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 %

ISSN 1052-8469

Pourquoi changer d'assurance de prêt immobilier

85 % des emprunteurs souscrivent à une assurance groupe de la banque au lieu de faire appel à des assurances emprunteurs externes souvent plus avantageuses.

La récente loi Bourquin permet aux 8 millions de Français concernés de faire jouer annuellement la concurrence pour une assurance de prêt immobilier en cours.

POURQUOI CHANGER ?

L'opportunité d'une meilleure protection au meilleur coût

Pendant la longue période de votre prêt immobilier, l'évolution de votre situation personnelle, familiale ou professionnelle doit vous inciter à reconsidérer vos niveaux de garantie et leurs coûts.

► Sur le plan personnel :

Vous avez arrêté de fumer ?
Suppression d'une surprime « fumeur » ? (pas de majoration à la MGEN).
Votre situation médicale s'est améliorée¹ ?
Minoration de cotisation ?
Disparition d'une exclusion de garantie ?
Vous avez arrêté la pratique d'un sport considéré comme à risque ?
Suppression d'une majoration éventuelle de cotisation ?

► Sur le plan familial :

Votre situation a changé ?
Prise en compte de votre conjoint ?

► Sur le plan professionnel :

Vous avez changé de statut ?
Vous êtes titularisé ?
Diminution ou suppression des risques liés à l'emploi ?

L'opportunité de questionner son endettement foncier et réorganiser ses finances

Dans la majorité des cas en France, l'assurance d'un prêt immobilier est calculée sur le capital initial de l'emprunt.

En changeant d'assurance en cours de remboursement, vous vous assurez avec un nouveau contrat sur un montant plus faible. C'est moins coûteux à âge et situation de santé équivalents.

Questionner le poids de son endettement foncier peut conduire à regrouper des prêts pour réorganiser durablement ses finances et trouver un contrat d'assurance adapté à son profil.

COMMENT CHANGER ?

Attention aux délais

Pour faire valoir son **droit de résiliation annuelle**, un délai de préavis de 2 mois doit être respecté.

EX : vous avez signé un contrat de prêt le 1^{er} décembre 2010. Le courrier de résiliation par **lettre recommandée avec A/R** doit parvenir à l'assureur avant le 1^{er} octobre 2018.

À partir de la réception de la lettre, l'assureur a 10 jours maximum pour étudier la demande et justifier par écrit sa réponse.

ASSURANCE
EMPRUNTEUR
MGEN

► Plus d'infos...

► Contact téléphonique avec un conseiller habitat : **36 76**

► Site MGEN : <https://www.mgen.fr/offres-assurance-immobilier/>

/ RÉSILIATION SANS FRAIS

L'établissement prêteur ne peut, en raison de la résiliation du contrat d'assurance emprunteur, modifier le taux du prêt ou les conditions du crédit. Il ne peut pas non plus facturer de frais (par exemple, pour l'analyse du nouveau contrat).

/ ATTENTION AUX CONDITIONS

Chaque changement d'assureur ne sera accepté que si le nouveau contrat présente des garanties au moins équivalentes² au précédent.

1 - La cotisation et les garanties peuvent être réétudiées sans changer le contrat. Renseignez-vous !

*2 - Qu'est-ce que des garanties équivalentes ?
Chaque établissement financier doit retenir 11 critères sur une liste de 18 critères déterminés par le Comité consultatif du secteur financier.*

Les 11 critères retenus doivent obligatoirement vous être communiqués via une Fiche Standard d'Information (FSI) remise par l'organisme prêteur.

Etudiants : du nouveau à la rentrée



La fin annoncée de la Sécurité sociale étudiante entre dans les faits.

Dès la prochaine rentrée, l'inscription annuelle à la Sécurité sociale pour les étudiants sera supprimée, ainsi que la cotisation correspondante (qui était de 217 €).

À compter du 1^{er} septembre 2018, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur resteront affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre).

Les étudiants déjà inscrits à une mutuelle étudiante pour la gestion de leur sécurité sociale cette année resteront rattachés à cette mutuelle jusqu'au 31 août 2019, puis ils seront automatiquement rattachés à la Caisse primaire d'assurance maladie de leur domicile.

Par ailleurs, les mutuelles continueront à proposer des complémentaires Santé spécifiquement adaptées aux étudiants.

(Communiqué de presse Cnam du 15/03/2018 – extraits).

► Pour répondre aux besoins spécifiques des 18 à 29 ans, MGEN a créé Ôji, une offre tout compris

UNE COUVERTURE SANTÉ À PRIX JEUNE, VALABLE À L'INTERNATIONAL :

- Protection santé adaptée et tiers-payant.
- Assistance 24H/24 et 7J/7 à l'étranger, y compris dans le cadre des études.
- Forfaits « Prévention » et « Se soigner autrement » : ostéopathie, contraception, diététicien...
- Bonus prévention : 50 € remboursés sur leur abonnement sportif par exemple.

DES PACKS SERVICES QUI RENDENT VRAIMENT SERVICE AU QUOTIDIEN

- **PACK URGENCES** en cas d'accident ou d'immobilisation avec rapatriement médical et soutien psychologique.
- **PACK BIEN DÉMARRER** pour gérer son budget et ses démarches, avec coach budget et conseils.
- **PACK MIEUX INFORMÉ** pour rechercher des professionnels ou des conseils médicaux.

**POUR VOTRE SANTÉ,
FAITES COMME SI
ON ÉTAIT LÀ.**



► Pour en savoir plus...

Contactez-nous au 3676 ou sur le site mgen.fr

Ôji par **mgen**

Coûts de santé : notre chère région

Alors qu'Emmanuel Macron a fixé l'objectif d'un reste à charge zéro en optique, dentaire et audioprothèse, la Mutualité Française a choisi de consacrer la première édition de son Observatoire à cette question du reste à charge.

En France, chaque assuré social dépense en moyenne 2 930 € par an pour se soigner, dont 247 € restent à sa charge, soit 8,4 % après remboursement de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé. C'est le reste à charge le plus bas des pays de l'Union européenne à 15.

Pour autant de grandes disparités existent entre les territoires, avec des écarts qui peuvent aller du simple au double pour une paire de lunettes de même correction !

En Rhône-Alpes, l'étude de l'Observatoire de la Mutualité française montre qu'il vaut mieux acheter ses lunettes en Ardèche mais aller dans la Loire pour ses prothèses dentaires et auditives. A contrario les habitants des 2 Savoies sont ceux qui font face aux restes à charge les plus élevés dans ces domaines.

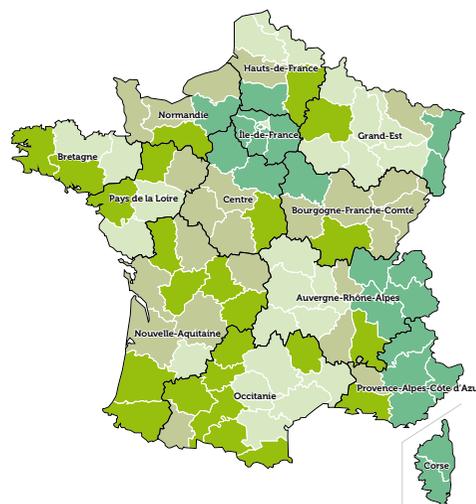
Dans notre région, l'écart de prix entre le département le moins cher et le plus cher dépasse 25 %, sauf en audioprothèse où il est plus resserré (8,2 %).

LA SANTÉ : UNE ÉCONOMIE PARADOXALE

On a tendance à penser que la concurrence tire les prix vers le bas, mais en santé c'est le contraire !

Comme on le voit très bien en optique et en dentaire dans le tableau ci-dessous, plus il y a de professionnels de santé pour 100 000 habitants et plus les tarifs sont élevés. Ceci laisse penser qu'au lieu de faire baisser des coûts, la concurrence conduit les professionnels de santé à augmenter leurs tarifs pour compenser la baisse de leurs ventes ou de leur nombre de patients. Du reste, les codes de déontologie des professions médicales et paramédicales contiennent plusieurs articles sur la bonne confraternité et le détournement de patientèle qui sont autant d'invitations tacites à s'aligner sur les tarifs des confrères.

Cela étant, la densité médicale (au sens large) n'explique pas toutes les disparités. Ainsi en dentaire, l'étude



PRIX MOYEN D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE

376€ - 416€ 434€ - 464€
416€ - 434€ 464€ - 544€

(Données 2016)

révèle un clivage est-ouest selon une diagonale Normandie-Paca qui suit approximativement les disparités de revenu moyen, ce qui suggérerait que les tarifs tendent à s'aligner sur le niveau de vie de la population locale.

Quelles qu'en soient les causes, les inégalités en matière de coûts de santé sont une réalité qui pèse durement sur les habitants de la région Rhône-Alpes et qui plaide en faveur d'une plus grande régulation de la part des pouvoirs publics. Une régulation que l'objectif du reste à charge zéro rend incontournable sauf à le reléguer au rayon des promesses intenables.

	PRIX D'UNE PAIRE DE LUNETTES	PRIX D'UN VERRE PROGRESSIF	NOMBRE OPTICIENS POUR 100 000 HABITANTS	PRIX D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE	NOMBRE DENTISTES POUR 100 000 HABITANTS	PRIX D'UNE PROTHÈSE AUDITIVE	NOMBRE AUDIO PROTHÉSISTES POUR 100 000 HABITANTS
Ain	430€	238€	49	479€	52	1658€	4
Ardèche	370€	245€	45	442€	52	1563€	4
Drôme	455€	241€	56	422€	63	1547€	10
Isère	464€	242€	59	482€	62	1557€	5
Loire	426€	226€	49	402€	55	1519€	5
Rhône	461€	251€	65	461€	72	1532€	8
Savoie	476€	251€	58	505€	66	1637€	8
Haute-Savoie	467€	261€	65	495€	72	1644€	5
Moyenne nationale	437€	237€	53	452€	64	1526€	5

> Sources : Sniiram-CnamTS, Drees (Répertoire partagé des professionnels de santé)/calculs FNMFF

► **Pour consulter**
l'étude complète et les focus régionaux, rendez-vous sur le site Place de la santé, rubrique Observatoire.

PLACE
DE LA SANTÉ
L'Observatoire



AVEC LA NOUVELLE ASSURANCE VOYAGE MGEN partez en voyage, pas à l'aventure!



Vous allez partir à l'étranger, avez-vous pensé à l'imprévu? Parce que votre budget vacances n'est pas fait pour payer les frais de santé, MGEN lance une assurance voyage qui va plus loin pour vous... à un prix qui ne décolle pas!

DES VOYAGES QUI PEUVENT COÛTER CHER, très cher

Les voyages font rêver. Mais en cas de souci, qu'en est-il vraiment des coûts médicaux sur place? Certains pays s'avèrent aussi réputés pour leur richesse touristique que pour le prix astronomique de leur système de soins. Mieux vaut le savoir avant (voir encadrés) et prévoir de partir couvert... même si c'est au soleil!

**Fracture du tibia
en Suisse**
Hospitalisation de 7 jours
19 000 €*

**Neuropaludisme
au Costa Rica**
Hospitalisation de 3 semaines
51 000 €*

**Crise d'appendicite
aux États-Unis**
Hospitalisation de 2 jours
de **29 000 €***
à **50 000 €***

* Montants constatés par notre équipe médicale

LES CARTES BANCAIRES une couverture limitée

Contrairement à une idée répandue, les cartes bancaires et les assurances habitation ne couvrent pas l'ensemble des risques liés au séjour à l'étranger; y compris en Europe. Leur portée est souvent limitée à un plafond et soumise à des franchises. C'est pourquoi il est indispensable de souscrire une assurance voyage.

L'ASSURANCE VOYAGE MGEN la tranquillité à partir de 18€

MGEN met pour la première fois à votre disposition **2 assurances voyage mutualistes** qui vont réellement plus loin pour vous : **HORIZON** et **ZENITH**. Avance et prise en charge des frais médicaux, prolongation de séjour, assurance annulation : l'étendue optimale de leur couverture et leur coût constituent 2 bonnes raisons de ne plus voyager sans elles. Vous pouvez partir tranquille!

DES AVANTAGES sans équivalent

- **Frais médicaux remboursés** à hauteur de 150 000€ par personne assurée.
- **Assistance rapatriement** du malade ou du blessé, et de ses accompagnants.
- **Frais de recherche pris en charge** à hauteur de 15 000€ par personne assurée.
- **Assurance annulation** active même en cas de contre-indication médicale ou refus de visa.

Pour en savoir plus mgenvoyage.fr

- Devis et adhésion en ligne
- Espace voyageur dédié pour réaliser toutes vos démarches

En partenariat avec IMA Assurances



Votre destination cet été...

Partout en France, à la mer, à la montagne et à la campagne, vivez le camping autogéré avec le GCU...

Le GCU est une association, loi 1901, depuis 1937. Il se caractérise par une gestion bénévole et sa spécificité s'exprime à travers les valeurs humaines, laïques, solidaires et conviviales (48 000 adhérents, 96 terrains).

AUTHENTIQUE : le camping est à échelle humaine.

AUTOGESTION : au GCU on est acteur et pas consommateur.

ADHÉSION : adhérer au GCU, c'est s'engager à partager les valeurs fondatrices : humaines, laïques, solidaires et conviviales ; c'est accepter notre conception du camping basée sur le bénévolat et la gestion participative.

Au GCU, il n'y a pas de clients mais uniquement des adhérents. Le GCU n'est pas un comité d'entreprise, ni un organisme de vacances.

► Pour en savoir plus...

- www.gcu.asso.fr
- Contact local : Gilbert GRANDPIERRE
Tél. : 06 07 23 22 35
Mail : gilbert.grandpierre@orange.fr

Les campings GCU de la Drôme

Châtillon-en-Diois

30 chemin du Moulin
26410 Châtillon-en-Diois
Tél. : 04 75 21 16 35 - 01 47 63 98 63
Fax : 01 47 63 04 14

St Jean-en-Royans

390 Les Granges Buisnières,
26190 Saint-Jean-en-Royans
Tél. : 04 75 47 76 17

L'UNAFAM,

une association contre l'isolement des familles de malades psychiques

Les troubles psychiques sont des maladies souvent invisibles et le grand public, par méconnaissance, sous-estime la détresse, l'isolement, la souffrance des personnes malades psychiques et de leur entourage. De fait, les personnes malades psychiques sont stigmatisées, sont victimes de préjugés (violence, paresse...) et subissent des discriminations (à l'emploi, au logement...). L'entourage qui les accompagne au quotidien est lui-même stigmatisé, ce qui entraîne souvent des relations familiales tendues et le repli sur soi des membres de la famille.

En France, plus de 2 millions de personnes (OMS) vivent avec des troubles psychiques sévères. 75 % sont accompagnées au quotidien par leur famille (*enquête UNAFAM*). Pour l'Unafam, une des façons d'aider les personnes vivant avec des troubles psychiques est d'aider leur entourage.

L'UNAFAM, créée en 1963, reconnue d'intérêt public, fédère les familles pour les soutenir, les informer, pour que leurs proches malades aient toute leur place dans la société, selon un plan d'accompagnement en sept points :

1. Veiller à la continuité des soins,
2. Faire en sorte que la personne ait des ressources (AAH : Allocation Adulte Handicapé),
3. Veiller à ce qu'elle ait un logement,
4. Assurer un accompagnement adapté,
5. Si nécessaire organiser une protection juridique,
6. Si la santé le permet, lui permettre d'avoir des activités, et ce jusqu'au travail en milieu ordinaire,
7. Promouvoir l'aide aux aidants familiaux.

Au niveau national, une équipe de professionnels, « écoute-famille », composée de psychologues, psychiatres, assistantes sociales, juristes, écoute et conseillère, gratuitement et anonymement, tous ceux qui souhaitent évoquer une situation particulièrement difficile : l'appréhension d'une crise imminente, un conflit, l'incompréhension de la maladie, un épuisement...

- Service téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h ; Répondeur en dehors des heures d'ouverture.
- Appel non surtaxé : 01 42 63 03 03
ou ecoute-famille@unafam.org

SCHIZOPHRÉNIE • BIPOLARITÉ • DÉPRESSION • TOC



ÉCOUTE • FORMATION • ENTRAIDE • ACCUEIL • INFORMATION

L'UNAFAM DANS LA DROME ET L'ARDÈCHE

Une équipe d'accueillants bénévoles, spécifiquement formés, accueille les familles, sur rendez-vous, autant de fois que nécessaire, dans une quinzaine de lieux répartis sur nos deux départements, les informe, les soutient et les représente auprès des hôpitaux et des administrations.

Sites internet : unafam26.org
• <http://www.unafam.org/-07-Ardeche.html>

Par téléphone :

- 04 75 41 13 89 pour l'Ardèche
- 04 75 55 16 43 pour la Drôme

Dates à retenir

MERCREDI 23 MAI

Fête de la nature



Le **23 mai prochain**, dans le cadre du thème de la Fête de la Nature **VOIR L'INVISIBLE**, la MGEN vous propose une balade découverte sur un site patrimonial méconnu du département : le château de Crozes.

Cette balade nature sera l'occasion d'échanger avec un accompagnateur sur le phénomène d'accélération de notre société, sur notre bien-être, sur les moyens de relativiser les tensions du quotidien et de prendre du recul.

Plus de renseignements sur la page départementale Mgen Drôme <https://www.mgen.fr/sections/section-de-la-drome/Drôme>.

MERCREDI 6 JUIN

Assemblée départementale



**La santé environnementale,
Nous rencontrer, vous écouter !**

Mercredi 6 juin 2018 à 18 h,
Hôtel de Lyon, 23 rue Pierre Semard, 26000 VALENCE
(à 1 mn de la gare).

MERCREDI 6 JUIN

Futurs retraités : réunion d'information

Vous êtes susceptibles de prendre votre retraite en 2018/2019 et nous l'espérons dans les meilleures conditions. Nous vous proposons d'assister à une :

**Réunion d'information
des futurs retraités
Mercredi 6 juin 2018 à 14h30
au lycée Emile Loubet de Valence**

où, en partenariat avec la direction départementale des services de l'Éducation nationale, nous évoquerons les questions de sécurité sociale et de mutuelle, de situation

28 MAI AU 1^{ER} JUIN

MGEN partenaire de l'USEP pour la 25^e TDV

L'**USEP**, fédération sportive scolaire du 1^{er} degré organise en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Drôme, la **Traversée de la Drôme à vélo**. Cette année 2018 verra la 25^e édition de la TDV, du **lundi 28 mai au vendredi 1^{er} juin 2018**, durant la semaine du vélo à l'école et au collège.

Au travers de cette activité de randonnée le jeune cycliste acquiert et développe des compétences en matière de code de la route, d'apprentissage des connaissances techniques, d'entretien du vélo et de maîtrise du véhicule dans la circulation (dépassements, traversée de carrefour, changement de direction...) seul et en groupe, en ville et à la campagne. Il est également confronté à la vie en collectivité, à l'entraide et à la solidarité.

La MGEN Drôme est heureuse d'être partenaire de cette édition 2018, en contribution financière et en offrant un sac à dos par école contenant notamment un kit de première urgence et un gyrophare...



administrative ainsi que différentes manières d'occuper ce nouveau de vie qu'est la retraite. Nous terminerons l'après-midi par un moment convivial autour d'une pogne.

Une représentante du service des pensions de la DSDEN26, et la commission retraite de la MGEN Drôme pourront répondre à vos questions.

Merci de confirmer votre inscription de préférence par e-mail : arobert2@mgen.fr ou en nous retournant ce courrier à l'adresse : MGEN Drôme, Commission retraite, 19, rue Pierre Semard, 26951 Valence Cedex 9.